

HEROUVILLE ST CLAIR, le 7 juin 2022

Objet : élections professionnelles du 8 décembre 2022

Madame, Monsieur,

Les élections professionnelles des représentants du personnel auront lieu le **8 décembre 2022**.

Le Centre de Gestion organise au nom de l'ensemble des collectivités et EPCI affiliés les élections :

- Des **Commissions Administratives Paritaires** (CAP) A, B et C pour les agents titulaires,
- De la **Commission Consultative Paritaire** (CCP) pour les agents contractuels,
- Du **Comité Social Territorial** (CST) pour les moins de 50 agents.

Par ailleurs, nous accompagnons les collectivités employant au moins 50 agents dans l'organisation de leur propre élection au CST.

Pour ce faire, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion a décidé du recours au vote électronique. Si le vote électronique est un vote simple, rapide et sécurisé, accessible à tous les électeurs sur ordinateur, tablette, smartphone, il requiert une organisation rigoureuse reposant intégralement sur l'exactitude des données relatives aux agents.

En effet, afin de garantir la confidentialité du vote, l'électeur aura un moyen d'authentification personnel au moyen d'une « question défi ». Pour nous permettre de déterminer cette question, il est **indispensable** que nous disposions de données fiables et saisies dans le logiciel de carrières, AGIRHE. **Il s'agit des date, lieu et département de naissance de chaque agent.**

Identité	Carrière	Formations	Expériences	Compétences	Absences
Civilité	Nom de famille	Nom d'usage	Prénom	Code Agent / Matricule	
Madame *	LISTE *	LISTE *	Aptitude *	L19850	
Date de naissance	Lieu de naissance	Dpt naissance	Nationalité	Date de décès	
06/06/1966 *	CAEN	14	Française *		
Originaire d'un DOM ou de St Pierre et Miquelon ?	<input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui				

Chaque employeur recevra **pour tous ses agents**, le matériel de vote qui comprendra une notice explicative de vote, les professions de foi et un identifiant, et devra ensuite le distribuer à ses électeurs respectifs.

Il s'agit de permettre à l'ensemble des agents territoriaux de votre collectivité de pouvoir voter afin d'élire leurs représentants dans les instances paritaires consultatives.

Cet envoi sera effectué par CHRONOPOST. Ce mode de livraison impose que chaque destinataire soit clairement identifié et que celui-ci fournisse des informations fiables et précises afin de garantir la livraison du matériel de vote.

C'est la raison pour laquelle il sera nécessaire de recueillir prochainement les coordonnées d'un contact : nom et prénom, mail de contact, numéro de téléphone portable de contact.

Afin d'assurer le bon déroulement de ces scrutins, le Centre de Gestion sera amené à vous solliciter régulièrement.

Il est, d'ores et déjà, nécessaire de procéder à la **vérification** de la situation des fonctionnaires ainsi qu'à la déclaration des agents contractuels de droit public et de droit privé (pour les seules collectivités de moins de 50 agents pour cette dernière catégorie d'agents) ayant la qualité d'électeurs. Les listes d'agents que vous trouverez sont le reflet de la carrière connue par les services du CDG. Par conséquent, si vous constatez des anomalies (erreur de grade, agent manquant, agent parti...), je vous demande de bien vouloir prendre contact avec vos interlocutrices habituelles de la gestion des carrières.

Je vous invite également à **consulter au plus vite les listes préparatoires sur notre site internet** – Commission Administrative Paritaire – Comité Social Territorial – Commission Consultative Paritaire.

Le Centre de Gestion reste bien évidemment à votre disposition pour vous accompagner lors des différentes étapes. Vous trouverez des informations complémentaires sur notre site internet www.cdg14.fr, dans la rubrique Elections Professionnelles.

C'est en agissant de concert et en nous mobilisant collectivement que nous réussissons l'organisation de ces élections indispensables à un dialogue social de qualité.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,



Hubert PICARD

Les prochaines étapes clefs

Dès maintenant

60 jours avant le scrutin
6 semaines avant le scrutin
21 novembre au plus tard
Du 1^{er} au 8 décembre

Mise à jour des listes des électeurs

Publicité des listes électorales
Dépôt des listes de candidats
Envoi du matériel de vote
Elections professionnelles